

BVGer D-6673/2017 vom 11. Dezember 2017

Bundesverwaltungsgericht, 2017-12-11, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_D-6673_2017

FR: TAF D-6673/2017 du 11 décembre 2017

IT: TAF D-6673/2017 del 11 dicembre 2017

Regeste

Asile et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est admis ; la décision du 25 octobre 2017 est annulée.

E. 2

Le SEM est invité à compléter l'instruction dans le sens des considérants et à rendre une nouvelle décision.

E. 3

Il n'est pas perçu de frais.

E. 4

Le SEM versera aux recourants la somme totale de 700 francs à titre de dépens.

E. 5

Le présent arrêt est adressé aux recourants, au SEM et à l'autorité cantonale. Le juge unique : Le greffier : Yanick Felley Timothy Aubry Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.